



... CYCLE ...

CYCLE SPECIALISANT DE FORMATION EN DROIT FISCAL - VOLET II

LES 26 MARS, 23 AVRIL, 28 MAI, 25 JUIN,
9 JUILLET, 17 SEPTEMBRE, 19 NOVEMBRE
ET 3 DÉCEMBRE 2021

:: PRÉSENTIEL ET VISIO ::

VALIDATION
3 H/ATELIER

EDASE*

61, boulevard de la Blancarde
13004 Marseille

* Selon l'évolution de l'épidémie de covid 19, nous nous réservons le droit de basculer cette session en distanciel.

NIVEAU : 3

PRÉREQUIS :

Disposer de la pratique professionnelle de la matière depuis plus de 4 ans

INSCRIPTION PRÉALABLE OBLIGATOIRE



SPÉCIALISATION

www.edase.fr

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Ce cycle se situe dans la continuité du cycle de préparation à la spécialité d'avocat fiscaliste débuté en 2019.

Son ambition est identique à savoir proposer aux avocats en exercice, disposant de la mention de spécialisation et souhaitant valider des heures dans cette matière ou à ceux désireux de l'obtenir, de bénéficier d'interventions et d'échanges avec des praticiens de qualité. Il repose sur une mise à jour des concepts fondamentaux ainsi que sur des exemples concrets et pratiques.

TYPE DE FORMATION : Visioconférence ou présentiel

NIVEAU : 3

PRÉ-REQUIS :

Disposer de la pratique professionnelle de la matière depuis plus de 4 ans

DURÉE DE LA FORMATION : 8 demi-journées

8 ateliers de 3 heures

Les 26 mars, 23 avril, 28 mai,

25 juin, 9 juillet, 17 septembre, 19 novembre et 3 décembre 2021

NOMBRE D'HEURES VALIDÉES :

24h pour la totalité du cycle

3h pour chaque atelier

INTERVENANTS

M. J. ANTONETTI

Président de chambre à la CAA de Marseille,

Mme J. BRUNEAU,

Rapporteur public au Tribunal administratif de Marseille

Mme A. COURBON,

Premier conseiller à la CAA de Marseille

M. O. GUILLAUMONT,

Premier conseiller au TA de Marseille,

Mme H. ROLAND-BOYER,

Président de chambre au TA de Marseille,

Me I. ANTONAKAS,

Avocat au Barreau de Marseille

Me E. COLLOMB,

Avocat au Barreau de Marseille,

Me G. DI RUSSO,

Avocat au Barreau de Marseille,

Me J.-M. LE GALLO,

Avocat au Barreau de Marseille,

Me A.-Ch. MAILLARD,

Avocat au Barreau de Marseille,

Me V. TRINCAL,

Avocat au Barreau de Marseille,

Me L. WELLER,

Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence,

Me S. RIGHI,

Avocat au Barreau de Marseille

PROGRAMME DU CYCLE

ATELIER I : LE CARACTÈRE PROBANT DE LA COMPTABILITÉ ET LA RECONSTITUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Vendredi 26 mars 2021

14 H - 17 H

M. O. GUILLAUMONT,
Premier conseiller au TA de Marseille

Me G. DI RUSSO,
Avocat au Barreau de Marseille

Visioconférence

- Connaître les cas de rejet de la comptabilité (rejet d'une comptabilité irrégulière, d'une comptabilité non probante)
- Apprécier les conséquences d'un rejet de comptabilité
- Cas pratiques

::: ATELIER II ::: LA NOTION D'ÉTABLISSEMENT STABLE

Vendredi 23 avril 2021

14 H - 17 H

M. J. ANTONETTI

*Président de chambre à la
CAA de Marseille*

Me L. WELLER

*Avocat au Barreau
d'Aix-en-Provence*

Visioconférence

- Savoir apprécier le lieu d'imposition des activités industrielles ou commerciales exercées dans un État ou territoire autre que celui de la résidence de la personne morale
- Savoir lire et comprendre une convention fiscale bilatérale
- Appréhender les règles de fiscalité internationale
- Cas pratiques

::: ATELIER III ::: LA FISCALITÉ DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Vendredi 28 mai 2021

14 H - 17 H

Me A.-Ch. MAILLARD

*Avocat au Barreau de
Marseille*

Un magistrat

À confirmer

Visioconférence

- Principes et conditions générales
- Entreprises éligibles
- Condition relative à la durée de l'exercice social
- Cas pratiques

::: ATELIER IV ::: LA FISCALITÉ DES ESS

Vendredi 25 juin 2021

14 H - 17 H

Mme A. COURBON,
*Premier conseiller à la CAA
de Marseille*

Me J.-M. LE GALLO,
*Avocat au Barreau de
Marseille*

**Présentiel
ou
Visioconférence**

- Principes et conditions générales
- Cas de remise en cause de la structure
- Assujettissement à l'impôt

Pour vous inscrire en présentiel à cet atelier, qui se déroulera au sein de l'École, merci de contacter directement le service formation continue de l'EDASE : formationcontinue@edase.fr

::: ATELIER V ::: LA FISCALITÉ IMMOBILIÈRE

Vendredi 09 juillet 2021

14 H - 17 H

M. O. GUILLAUMONT,
*Premier conseiller au TA de
Marseille*

Me V. TRINCAL,
*Avocat au Barreau de
Marseille*

Visioconférence

- Principes et conditions générales
- Régime des plus-values
- Régime des revenus fonciers déductibles
- Cas pratiques

ATELIER VI : L'ACTE ANORMAL DE GESTION

**Vendredi 17 septembre
2021**

14 H - 17 H

M. J. ANTONETTI
*Président de chambre à la
CAA de Marseille*

Me E. COLLOMB
*Avocat au Barreau de
Marseille*

Visioconférence

- Qualification de l'acte anormal de gestion
- Les conséquences de l'acte anormal de gestion pour l'entreprise
- Comment le dirigeant peut-il se prémunir contre l'acte anormal de gestion ?
- Cas pratiques

ATELIER VII : LES PÉNALITÉS

**Vendredi 19 novembre
2021**

14 H - 17 H

Mme H. ROLAND-BOYER,
*Président de chambre au TA
de Marseille*

Me S. RIGHI,
*Avocat au Barreau de
Marseille*

Visioconférence

- Connaître les types de délais de paiement
- Focus sur les paiements avec délai négocié et les pénalités de retard
- Calcul des indemnités pour frais de recouvrement et des sanctions
- Cas pratiques

ATELIER VIII : LES REVENUS DISTRIBUÉS

**Vendredi 03 décembre
2021**

14 H - 17 H

Mme J. BRUNEAU,
*Rapporteur public au Tribunal
administratif de Marseille*

Me I. ANTONAKAS,
*Avocat au Barreau de
Marseille*

Visioconférence

- Définition de la notion de revenu distribué
- Classification des revenus distribués
- Cas pratiques



∴ TARIFS ET PRISE EN CHARGE ∴

	TARIF*	CREDIT D'IMPÔT**	Reste à charge de l'Avocat après crédit d'impôt
AVOCAT CONFIRMÉ POUR UN ATELIER - 3 H	60 €	30.75 €	Moins de 30 €
AVOCAT CONFIRMÉ POUR LE CYCLE - 24 H	420 €	246 €	Moins de 180 €

* FORMATION HORS-ABONNEMENT ANNUEL EDASE 12H OU 24 H

** Tarif heure de SMIC au 1^{er} janvier 2021 : 10,25 €

Plus d'informations [ICI](#)

∴ FAITES FINANCER VOTRE FORMATION ! ∴

La formation pourra être prise en charge par les organismes collecteurs de fonds au titre de la formation continue selon les conditions de ces organismes. FIF-PL : www.fiflp.fr, OPCA-PL : www.opcapl.com

Il vous appartient d'en faire la demande **avant le début de la formation**.

Référence pour dossier de prise en charge : EDA Sud-Est CFBSE

Enregistré sous le numéro 93 13 P 0048 13. *Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.*

∴ INSCRIVEZ VOUS EN LIGNE ! ∴

1. Remplissez le formulaire d'inscription en ligne dans votre Espace Avocat : [ICI](#)

Date limite d'inscription : 2 jours ouvrés avant la date de la session de formation.

ATELIER I · 26 MARS

Le caractère probant de la comptabilité et la reconstitution du chiffre d'affaires [ICI](#)

ATELIER II · 23 AVRIL

La notion d'établissement stable [ICI](#)

ATELIER III · 28 MAI

La fiscalité des groupes de sociétés [ICI](#)

ATELIER IV · 25 JUIN

La fiscalité des ESS [ICI](#)

ATELIER V · 09 JUILLET

La fiscalité immobilière [ICI](#)

ATELIER VI · 17 SEPTEMBRE

L'acte anormal de gestion [ICI](#)

ATELIER VII · 19 NOVEMBRE

Les pénalités [ICI](#)

ATELIER VIII · 03 DÉCEMBRE

Les revenus distribués [ICI](#)

LE CYCLE COMPLET [ICI](#)

2. Déposez une copie de votre attestation de contribution à la formation professionnelle pour l'année N-1

Attestation téléchargeable à partir de votre compte personnel sur le site de l'URSSAF, Rubrique « Documents »

Tuto de téléchargement [ICI](#)

3. Payez en ligne avec votre carte bancaire

Si vous ne disposez pas de carte bancaire :

Remplissez et imprimez votre bulletin d'inscription ci-dessous

Envoyez votre chèque de règlement libellé à l'ordre de EDASE accompagné de votre bulletin d'inscription par courrier à l'adresse suivante :

EDASE - ECOLE DES AVOCATS DU SUD-EST

Service Inscription Formation Continue

61, boulevard de la Blancarde

13004 Marseille

Date limite de réception du règlement : 2 jours ouvrés avant la formation

Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en formation sans règlement effectué

Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site [ICI](#)

POUR TOUTE QUESTION SUR VOTRE INSCRIPTION EN FORMATION CONTINUE

Tel : 04 91 54 43 63 – e-mail : inscriptionfc@edase.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

∴ CYCLE ∴

CYCLE SPECIALISANT DE FORMATION EN DROIT FISCAL - VOLET II

Les 26 mars, 23 avril, 28 mai, 25 juin, 9 juillet, 17 septembre, 19 novembre
et 3 décembre 2021

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Département de naissance :

Avocat au Barreau de :

Date de prestation de serment :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail :

Téléphone :

∴ CHAMP(S) DE COMPÉTENCE À RENSEIGNER ∴

Droit de la famille, des personnes
et de leur patrimoine

Droit du dommage corporel

Droit des assurances

Droit immobilier

Droit rural

Droit du travail

Droit de la sécurité sociale et
de la protection sociale

Droit pénal

Déontologie

Vie professionnelle

Droit commercial, des affaires et
de la concurrence

Droit des sociétés

Droit des associations et des fondations

Droit bancaire et boursier

Droit du crédit et de la consommation

Droit de la fiducie

Droit des garanties, des suretés
et des mesures d'exécution

Droit fiscal et douanier

Droit des transports

Droit public

Droit de l'international et de l'Union
européenne

Droit des étrangers et de la nationalité

Droit de la santé

Droit de l'environnement

Droit des nouvelles technologies,
l'informatique et de la communication

Droit de la propriété intellectuelle

Procédure civile

MARD / Médiation

Droit de l'arbitrage

Droit du sport

∴ JE M'INSCRIS À ∴

ATELIER I · 26 MARS

**Le caractère probant de la comptabilité
et la reconstitution du chiffre d'affaires**

ATELIER II · 23 AVRIL

La notion d'établissement stable

ATELIER III · 28 MAI

La fiscalité des groupes de sociétés

ATELIER IV · 25 JUIN

La fiscalité des ESS

ATELIER V · 09 JUILLET

La fiscalité immobilière

ATELIER VI · 17 SEPTEMBRE

L'acte anormal de gestion

ATELIER VII · 19 NOVEMBRE

Les pénalités

ATELIER VIII · 03 DÉCEMBRE

Les revenus distribués

LE CYCLE COMPLET

∴ TARIFS ∴

POUR 1 ATELIER · 60 €

POUR LE CYCLE COMPLET · 420 €

Bulletin à compléter et à retourner, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de l'EDASE,
à l'adresse suivante : 61, boulevard de la Blancarde - 13004 Marseille

J'atteste avoir pris connaissance du niveau de cette formation et avoir le niveau requis pour la suivre.

Je réponds au questionnaire d'évaluation à la fin de cette formation et je participe à une autoévaluation. Je m'engage à y répondre sous 48 H.

Je suis une personne en situation de handicap nécessitant un besoin d'aménagement spécifique et atteste prendre contact avec le référent handicap de l'EDASE afin de suivre la formation (a.bocoviz@edase.fr).

Toutes les informations sur les modalités d'inscription, d'évaluation, de déroulement de la formation et les méthodes pédagogiques sont disponibles sur notre [Guide pratique de la formation continue](#).

Date limite de réception du règlement : 2 jours ouvrés avant la formation

Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en formation sans règlement effectué

Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site.

POUR TOUTE QUESTION SUR VOTRE INSCRIPTION EN FORMATION CONTINUE

Tel : 04 91 54 43 63 - Fax : 04 91 33 43 42 - E-mail : inscriptionfc@edase.fr

